



## APPEL A CANDIDATURES

### **Auberge Communale – Centre-ville de Cessy**

La commune de Cessy est propriétaire de l'Auberge Communale, sise dans l'ensemble immobilier « Les Résidences de Cessy », située en centre-ville de Cessy. La Commune est également propriétaire d'une licence de débit de boissons de grande catégorie dite Licence IV.

L'Auberge Communale sera libre de toute exploitation à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.



La volonté municipale est de mettre à disposition l'exploitation de l'Auberge Communale. Elle souhaite discuter des modalités de bail avec les futurs gestionnaires de l'Auberge Communale, en vue de pourvoir au développement de la restauration, tout en définissant certaines orientations préférentielles.

Les exploitants de l'Auberge Communale devront ainsi développer en priorité la restauration, de type cuisine traditionnelle, en étant présents dans l'établissements. L'Auberge Communale ne peut pas être un simple investissement financier. L'Auberge communale devra être ouverte le dimanche matin et les gestionnaires ne pourront pas fermer l'établissement plus de 5 semaines par an dont 2 semaines maximum pendant la période estivale.

**La Commune reste ouverte à toutes réflexions pour la négociation du bail, dans le respect de ces orientations communales, en prenant en compte prioritairement le développement de la restauration.**

Il est fait appel à tout candidat intéressé par l'exploitation de l'Auberge Communale afin de lui permettre de s'installer. Les conditions de mise à disposition de l'Auberge Communale seront définies à l'issue de l'appel à candidature en fonction des dossiers reçus. Une entrevue sera organisée avec les dossiers retenus.

Les dispositions financières seront analysées également à l'issue de la présente période de consultation et après études de faisabilité complémentaires.

Contenu des dossiers attendus :

Coordonnées professionnelles du demandeur, activités actuelles et antérieures, détail succinct du projet avec indication des besoins et tout document utile à la commune pour l'analyse du dossier.

Délai de remise des candidatures : 30 Avril 2024

Renseignements complémentaires :

Monsieur Christophe Bouvier, Maire

[mairie-cessy@mairie-cessy.fr](mailto:mairie-cessy@mairie-cessy.fr)

Tel : 04.50.41.82.80